

MAIRIE de SAINT-BERNARD

(anct. ENSCHINGEN et BRINIGHOFFEN)

68720

Arrondissement d'Altkirch



ARRETE MUNICIPAL N° 13_2026

Relatif à la règlementation de la circulation à l'intérieur de l'agglomération Rue Principale

Le Maire de la Commune de SAINT-BERNARD,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-21-1, R 411-25 et R 411-30 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de signalisation routière et de manifestation sportive,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- VU** les permissions de voirie n°AV-2026-0566 adressée le 11 mars 2026 par la Collectivité Européenne d'Alsace, Direction des routes, Quartier Plessier, 68130 ALTKIRCH.
- VU** la demande d'intervention adressée le 27 février 2026 et dont l'entreprise chargée des travaux est Clemessy C2 pour le remplacement d'un support bois ENEDIS par un support béton.

Considérant qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération pour permettre les travaux de :

- Remplacement d'un support bois ENEDIS par un support béton – D181 – 85 Rue Principale – **SAINT-BERNARD**

ARRETE

Article 1 : Du 07 au 10 avril 2026 à hauteur du 85 rue Principale, la circulation sera autorisée, la circulation sera alternée par feux tricolores. Il sera interdit de stationner et de dépasser, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : L'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation par les soins de la société CLEMESSY C2, représentée par M. WILDEMANN Fabien, TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, chargée des travaux qui en sera responsable.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Altkirch ;
- Agence Territoriale Routière du Sundgau – Quartier Plessier – 8 avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards – 68130 ALTKIRCH
- Société CLEMESSY C2 ;
- ENEDIS ;
- La Brigade Verte ;
- M. le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint-Bernard.

Fait à Saint-Bernard, le 31 mars 2026

Le Maire, Jean HARTMANN

